

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

Annay-sous-Lens, le 09 janvier 2026



Yves TERLAT, Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX
ARRETES DU MAIRE**

**N°6/2026
ARRETE PORTANT RESTRICTION
DE CIRCULATION**

Nous, Maire de ANNAY-sous-LENS,

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L 113-1 et L 113-2 du Code de la Voirie routière,
- Vu la demande formulée par la société ORANGE intervenant en urgence pour des poteaux menaçant de tomber Chemin des Huit et rue Eugène Delecroix à ANNAY,
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures particulières pour faciliter les travaux, et prévenir les accidents,

ARRETONS

Article 1^{er} :

Des restrictions de circulation seront appliquées entre le n°16, chemin des Huit et le n°15, rue Eugène Delecroix, sauf riverains, jusqu'à la fin de l'intervention des équipes d'ORANGE.

Article 2 :

Les restrictions consisteront en :

- La circulation des véhicules et cycles sera interdite dans les deux sens de la voie, sauf riverains, entreprises intervenantes et services de secours,
- Interdiction de stationner dans la zone des travaux, sauf riverains, entreprises intervenantes et services de secours.

Article 3 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par les services communaux et par la société chargée de la réalisation des travaux, conformément à l'instruction ministérielle.

Article 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

- Monsieur le Maire de ANNAY-sous-LENS,
- Monsieur le Commandant - Commissariat de Police de CARVIN,
- Monsieur le Directeur de l'Entreprise chargée de l'exécution des travaux,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Le Maire
Yves TERLAT